



de Trith-Saint-Léger et Environs

# COMITE SYNDICAL

## SEANCE DU 06 AVRIL 2010

### PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

L'an deux mille dix, le six avril, le Comité Syndical s'est réuni, à la salle des fêtes de Verchain Maugré, sur convocation adressée à ses membres le trente mars deux mille dix par son Président en exercice, Monsieur Norbert JESSUS.

#### Présents :Titulaires

Nombre de membres

composant le Comité  
Syndical : 32

Nombre de membres  
en exercice : 32

Nombre de membres  
présents

Ou représentés :  
Début de la séance

26 présents et un  
pouvoir

Fin de séance : 26  
présents et un  
pouvoir

Mr Robert JOURNEZ "Artres", Mme Marie Claude MARCHAND "Aulnoy lez valenciennes", Mme PERDRIX Francine "Haulchin", Mme Bernadette SOPO et Mme Jeanine GOUGET "La Sentinelle", Mme Charline DOLEZ "Maing", Mr Bernard DEMEYER et Mme Martine ARNOULD " Monchaux sur Ecaillon", Mme Isabelle CHOAIN "Prouvy", Mr Jean Pierre BLEUSE " Quereñaing", Mme Sylvia POTIER et Mme Claudine JOUET "Raismes", Mme Martine LAMAND et Mr Pierre BRASSART " Rouvignies", Mr Jean Marie LECERF et Mr Fabrice HUREZ "Thiant", Mr Norbert JESSUS et Mme Claudette HONORE "Trith-Saint-Léger", Mr Marc GILLERON et Mr Michel DUPONT " Verchain Maugré"

#### Suppléants :

Mr Daniel COQUELLE " Artres", Mr Julien DUSART " Aulnoy lez valenciennes", Mme Michèle PREVOT "Famars", Mr Gaël LAGADIC " Haulchin", Mr Jacky HUBERT "Prouvy", Mme Chantal DESCHAMPS "Quérenaing"

#### Titulaires Excusés :

Mme Liliane ANDRE " Artres", Mr Robert VACEULEBROCK " Aulnoy lez valenciennes", Mme Leïla CHAVALLE "Famars" donne pouvoir à Mme Michèle PREVOT "Famars", Mme Marie Claire BAILLEUX " Haulchin", Mme Christine HAVEZ "Prouvy", Mr Michel FRANCOIS "Quérenaing",

#### Titulaires Absents :

Mr Stéphane LESUR " Famars", Mr Michel BASSEZ et Mr Régis SLOMIANY "Hérin", Mr Philippe BAUDRIN "Maing", Mme Marie Geneviève DEGRANDSART et Mr Pasquale TIMPANO "Petite Forêt",

Par convocation en date du 30 mars 2010, l'ordre du jour est le suivant :

- 1.Approbation du procès verbal du 02 février 2010**
- 2.Compte administratif 2009 du SIVOM de TRITH-SAINT-LEGER**
- 3.Approbation du compte de gestion 2009 du SIVOM de TRITH-SAINT-LEGER**
- 4.Affectation des résultats 2009 pour le SIVOM de TRITH-SAINT-LEGER & ENVIRONS**
- 5.Budget 2010 du SIVOM de TRITH-SAINT-LEGER & ENVIRONS**

- 5.1 Etat de la dette de 2001 à 2010 en euros et en pourcentage
- 5.2 Répartition de la participation communal sur les emprunts pour 2010
- 5.3 Participations communales sur les emprunts – année 2010
- 5.4 Contribution au fonctionnement 2010
- 5.5 Répartition des dépenses de fonctionnement du CIG
- 5.6 Participation totale des communes de 2009 à 2017
- 5.7 Versement d'une participation 2010 « convention Trith-Saint-Léger »
- 5.8 Budget du SIVOM de TRITH-SAINT-LEGER & Environs
- 5.9 Etat de la dette du SIVOM de TRITH-SAINT-LEGER & ENVIRONS-Situation 2010 par affectation et en €

## 6. Augmentation de la participation des communes – budget 2010 du SIVOM de TRITH-SAINT-LEGER & ENVIRONS

7. Subvention 2010 « prise en charge des amortissements du CIG »

8. Subvention « prise en charge de la prime de fin d'année du personnel du CIG

9. Subvention 2010 « comité des œuvres sociales »

10. Subvention 2010 régime indemnitaire pour le CIG

11. Subvention mutuelle 2010 pour le CIG

12. Compte administratif 2009 du CIG

13. Approbation du compte de gestion 2009 du CIG

14. Affectation des résultats 2009 pour le CIG

15. Liste des emplois

16. Décisions modificatives n°2010/01

17. CIG-service externe- admission d'une créance en non-valeur

18. CIG – Service Externe – Service Mandataire-Employée de Maison – Garde de Nuit- Agrément Préfectoral qualité N070108P59VQ002 BAREME DE FRAIS DE GESTION 2010

19. CIG – Service Externe – Mise en place d'un régime de prévoyance complémentaire pour les employeurs du Service Mandataire

Mr le Président procède à l'appel des délégués. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h05.

Mr le Président donne la parole à Mr GILLERON, maire de Verchain Maugré.

Mr le Président passe à l'ordre du jour.

### 1. Approbation du procès verbal du 02 février 2010

Mr le Président présente le procès verbal de la séance du 02 février 2010.

Aucune remarque n'est faite concernant ce procès verbal

Le comité syndical, approuve à l'unanimité le procès verbal du 02 février 2010.

### 2. Compte administratif 2009 du SIVOM de TRITH SAINT LEGER

Mr le Président quitte la séance, Le comité syndical, réuni sous la présidence de Mme CHOAIN Isabelle, Vice-présidente, vote à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2009 et arrête ainsi les comptes :

#### **Investissement**

Dépenses prévus : **923 054.40€**

Réalisé : **862 028.91€**

Reste à réaliser : **48 000.00€**

Recettes prévus : **923 054.40€**

Réalisé : **155 263.65€**

Reste à réaliser : **464 900.00€**

#### **Fonctionnement**

Dépenses prévus : **838 040.00€**

Réalisé : **562 863.92€**

Recettes prévus : **838 040.00€**

Réalisé : **824 892.31€**

### Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	- 706 765.26€
Fonctionnement :	262 028.39€
Résultat global :	- 444 736.87€

Mr le président reprend la séance

### 3. Approbation du compte de gestion 2009 du SIVOM de TRITH-SAINT-LEGER

Mr le président expose au membre du Comité Syndical que le compte de gestion est établi par Mme le receveur à la clôture de l'exercice. Il vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures. Le compte de gestion est soumis au comité syndical.

Après examen, le comité syndical, à l'unanimité, après en avoir délibéré, vote le compte de gestion 2009.

### 4. Affectation des résultats 2009 pour le SIVOM de TRITH-SAINT-LEGER & ENVIRONS

**MONSIEUR LE PRÉSIDENT FAIT PART** à l'Assemblée, qu'en vertu de l'Instruction M14, le Comité Syndical doit délibérer sur les résultats définitifs du Compte Administratif et affecter ces résultats au Budget de l'exercice suivant.

Pour l'exercice 2009, les résultats comptables du Budget du S.I.V.O.M. – Siège sont les suivants :

#### 1 – DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE 2009 :

Total des Charges :	862 028.91 €
Total des Produits :	155 263.65 €
<b>Résultat de clôture 2009 (D 001) :</b>	<b>- 706 765.26 €</b>
Report des recettes :	464 900.00 €
Report des dépenses :	48 000.00 €

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT CUMULÉ 2009 :	- 289 865.26 €
---	----------------

#### 2 – DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2009 :




Total des Charges :	562 863.92 €
Total des Produits :	824 892.31 €

RÉSULTAT D'EXPLOITATION 2009	262 028.39 €
------------------------------	--------------

#### 3 – AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2009 :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION à AFFECTER :	262 028.39 €
--------------------------------------	--------------

**MONSIEUR LE PRÉSIDENT PROPOSE** d'affecter les crédits selon les priorités suivantes :

-  Couverture du déficit d'exploitation par réduction de charges :
-  Couverture du besoin de financement (cpte 1068) : 262 028.39 €
-  Autofinancement complémentaire (article 1068) :
- Report à nouveau (article 110) :

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, vote l'affectation de résultat du SIVOM de Trith-Saint-Léger pour 2009.

## 5. Budget 2010 du SIVOM de TRITH-SAINT-LEGER & ENVIRONS

### **5.7. Versement d'une participation 2010 « convention Trith-saint-Léger »**

Mr le Président demande à l'assemblée l'autorisation de signer la convention avec la ville de Trith-Saint-Léger pour le versement d'une participation au frais de fonctionnement de 243 918.43€ au SIVOM de Trith-saint-Léger & Environs.

Mr JESUS Norbert et Mme HONORE Claudette ne prennent pas part au vote.

Le comité syndical, autorise à l'unanimité le président à signer la convention avec la ville de Trith-Saint-Léger.

### **5.8 Budget du SIVOM de Trith-saint-Léger & Environs**

Mr le Président dit que le débat d'orientation budgétaire a été réalisé lors de la réunion du 08 mars dernier.

Vu l'exposé de Mr le Président, le Comité syndical, à l'unanimité décide d'adopter le budget 2010 du SIVOM de Trith-saint-Léger & Environs comme suit :

#### **Section de fonctionnement :**

##### **Dépenses**

Chapitre 11 :	42 570€
Chapitre 12 :	173 060€
Chapitre 65 :	322 570€
Chapitre 66 :	500€
Chapitre 042 :	10 640€

**Total : 549 340€**

##### **Recettes**

Chapitre 70 :	128 000€
Chapitre 74 :	409 140€
Chapitre 75 :	12 200€

**Total : 549 340€**

#### **Section d'investissement:**

##### **Dépenses**

Chapitre 001 :	706 765.26€
Chapitre 16 :	23 000.00€
Chapitre 20 :	63 000.00€
Chapitre 21 :	2 663.13€

**Total : 795 428.39€**

##### **Recettes**

Chapitre 024 : 520 900€  
Chapitre 040 : 10 640€  
Chapitre 10 : 263 888.39€

**Total : 795 428.39€**

#### 6. Augmentation de la participation des communes – budget 2010 du SIVOM de TRITH-SAINT-LEGER & ENVIRONS

Mr le Président propose à l'assemblée d'augmenter la participation des communes du SIVOM de 0.10€/habitant, cette participation s'élèvera pour l'année 2010 à 1.85€/habitant.

Le comité syndical, vu l'exposé de Mr le Président, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'augmenter la participation des communes du SIVOM de 0.10€/habitant, la participation s'élève à 1.85€/habitant à compter de l'exercice 2010.

#### 7. Subvention 2010 « Prise en charge des amortissements du CIG »

Mr le Président propose de renouveler le versement de la subvention au CIG concernant le coût de l'amortissement 2009 des biens acquis avant 2000 pour un montant de 92 950€ pour 2010.

Le comité syndical, vu l'exposé de Mr le Président, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accorder une subvention d'un montant de 92 950€ au CIG pour la couverture des amortissements 2010 des biens acquis avant 2000.

#### 8. Subvention 2010 « Prise en charge de la prime de fin d'année du personnel du CIG »

Mr le Président propose de renouveler la subvention concernant la prise en charge de la prime de fin d'année 2010 du personnel du CIG pour un montant de 113 775€

Le comité syndical, vu l'exposé de Mr le Président, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accorder une subvention d'un montant de 113 775€ au CIG pour la prime de fin d'année 2010 du personnel du CIG.

#### 9. Subvention 2010 « Comité d'œuvres sociales »

Mr le Président informe l'assemblée que la subvention (2% de la masse salariale) du Comité d'œuvres sociales s'élève pour l'année 2010 à 72 380€

Soit 58 080€ sur le budget du SIVOM

Et 14 300 sur le budget du CIG

Le comité syndical, vu l'exposé de Mr le Président, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de passer la subvention du Comité d'œuvres sociales pour l'année 2010 à 72 380€

Soit 58 080€ sur le budget du SIVOM

Et 14 300 sur le budget du CIG

#### 10. Subvention 2010 régime indemnitaire pour le CIG

Mr le Président propose de renouveler la subvention pour la prise en charge du régime indemnitaire du personnel du CIG qui s'élève pour 2010 à 32 275€.

Le comité syndical, vu l'exposé de Mr le Président, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de passer la subvention de prise en charge du régime indemnitaire du personnel du CIG à 32 275€ pour l'année 2010.

#### 11. Subvention 2010 « Mutuelle 2010 » pour le CIG

Mr le Président propose de renouveler la subvention concernant la prise en charge de 25% des cotisations mutualistes du personnel du CIG pour l'année 2010, d'un montant de 12 780€.

Le comité syndical, vu l'exposé de Mr le Président, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de passer la subvention concernant la prise en charge de 25% des cotisations mutualistes du personnel du CIG pour l'année 2010, d'un montant de 12 780€

#### 12. Compte administratif 2009 du CIG

Mr le Président quitte la séance, Le comité syndical, réuni sous la présidence de Mme CHOAIN Isabelle, Vice-présidente, vote à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2009 et arrête ainsi les comptes :

##### **Investissement**

Dépenses prévus :	<b>1 314 762.34€</b>
Réalisé :	<b>398 171.46€</b>

Recettes prévus :	<b>1 314 762.34€</b>
Réalisé :	<b>1 002 613.01€</b>

##### **Fonctionnement**

Dépenses prévus :	<b>5 811 669.69€</b>
Réalisé :	<b>5 783 972.97€</b>

Recettes prévus :	<b>5 811 669.69€</b>
Réalisé :	<b>5 695 886.51€</b>

##### **Résultat de clôture de l'exercice**

Investissement :	<b>604 441.55€</b>
Fonctionnement :	<b>-88 086.46€</b>
Résultat global :	<b>516 355.09€</b>

Mr le président reprend la séance

#### 13. Approbation du compte de gestion 2009 du SIVOM de TRITH-SAINT-LEGER

Mr le président expose au membre du Comité Syndical que le compte de gestion est établi par Mme le receveur à la clôture de l'exercice. Il vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures. Le compte de gestion est soumis au comité syndical.

Après examen, le comité syndical, à l'unanimité, après en avoir délibéré, vote le compte de gestion 2009.

#### 14. Affectation des résultats 2009 pour le CIG

**MONSIEUR LE PRÉSIDENT FAIT PART** à l'Assemblée que le Comité Syndical doit délibérer respectivement sur les résultats définitifs des Comptes Administratifs du CIG, et d'affecter les résultats au budget de l'exercice suivant pour la section d'investissement, au budget de l'exercice n+2 pour la section de fonctionnement.

Pour l'exercice 2009, les résultats comptables du Budget du C.I.G. sont les suivants :

1 – DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE 2009 :

Total des Charges :	398 171.46 €
Total des Produits :	1 002 613.01 €
RESULTAT 2009:	604 441.55 €

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT CUMULÉ 2009 :	604 441.55 €
---	--------------

2 – DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2009 :

Total des Charges :	5 783 972.97 €
Total des Produits :	5 695 886.51 €

RÉSULTAT D'EXPLOITATION 2009 :	- 88 086.46 €
--------------------------------	---------------

3 – AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2009 :

**MONSIEUR LE PRÉSIDENT PROPOSE** d'affecter les crédits selon les priorités suivantes :

1. Couverture du besoin de financement (cpte 10682) :
2. Reprise sur les réserves de compensation (cpte 10686) : 88 086,46 €
3. Report à nouveau (cpte 119) :

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, vote l'affectation de résultat du CIG pour 2009.

#### 15. Liste des emplois

Mr le Président donne lecture à l'assemblée des modifications apportées à la liste des emplois du personnel du SIVOM de Trith saint Léger & Environs.

Le comité syndical, vu l'exposé de Mr le Président, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la nouvelle liste des emplois du personnel du SIVOM de Trith Saint Léger & Environs.

#### 16. Décisions modificatives n°2010/01

Mr le Président propose à l'assemblée de procéder à l'ouverture de crédits supplémentaires en section d'investissement sur le budget 2010 du CIG.

Le comité syndical, vu l'exposé de Mr le Président, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité d'ouvrir les crédits supplémentaires en section d'investissement sur le budget 2010 du CIG.

## 17. CIG-Service externe-admission d'une créance en non-valeur

**Mr le Président informe** l'assemblée que le comptable de la Trésorerie de Trith-Saint-Léger n'a pu procéder au recouvrement total d'une recette de 2005, d'un montant de 1 329.82€ correspondant aux frais de Restauration à domicile de Madame LEBRUN Raymonde, décédée le 20/12/2008, et ce, malgré les poursuites engagées.

**Mr le Président informe** l'assemblée qu'à la demande du Comptable de la Trésorerie de Trith-Saint-Léger, il convient d'admettre le solde de la créance en non-valeur, et ce, pour un montant de 100 € (Cent Euros).

Le comité syndical, vu l'exposé de Mr le Président, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'admettre la somme de 100€ en non valeur.

## 18. CIG-Service externe-service mandataire employée de maison- garde de nuit-Agrément Préfectoral qualité N070108P59VQ002 Barème de frais de gestion 2010

**Mr le Président rappelle** à l'assemblée la délibération en date du 15 Décembre 2009 fixant le barème des frais de gestion dans le cadre du Service Mandataire, agrément préfectoral qualité **N070108P59VQ002**, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2010.

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de revaloriser les frais de gestion 2010 afin de couvrir les dépenses du service mandataire du CIG.

**Mr le Président propose** de fixer comme suit, le barème à compter du **1<sup>er</sup> Mai 2010** :

### - Frais de gestion Mensuel

Moins de 10 heures	Participation forfaitaire de 25 €
De 11 à 50 heures	2.50 €/heure
De 50 à 100 heures	Remise quantitative de 10 %
De 100 à 200 heures	Remise quantitative de 20 %
Au-delà de 200 heures	Remise quantitative de 30 %

- **Frais d'adhésion annuelle** : 25 €

Le comité syndical, vu l'exposé de Mr le Président, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité les nouveaux tarifs à compter du 1<sup>er</sup> mai 2010.

## 19. CIG-Service externe-mise en place d'un régime de prévoyance complémentaire pour les employeurs du Service Mandataire

**MONSIEUR LE PRESIDENT FAIT PART** à l'assemblée que le groupe IRCM, nous propose la mise en place d'un régime de prévoyance complémentaire pour les employeurs du service mandataire.

**MONSIEUR LE PRESIDENT INFORME** l'assemblée que cette cotisation patronale fixée à 2.95% prévoit la prise en charge de l'indemnité de licenciement versée au salarié en cas de décès de l'employeur.

**MONSIEUR LE PRESIDENT PROPOSE** à l'assemblée d'appliquer ce régime de prévoyance à tous les employeurs du service mandataire à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010.

Le comité syndical, vu l'exposé de Mr le Président, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité d'appliquer ce régime de prévoyance complémentaire au taux de 2.95% à tous les employeurs du Service mandataire du CIG, et ce à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010.

La prochaine réunion aura lieu à Hérin, si cela n'est pas possible la commune de Monchaux sur Ecaillon nous accueillera.

Fin de la séance, à 19h30

Mr JESSUS Norbert  
Président du SIVOM DE TRITH SAINT LEGER